

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 20 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (27) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme PRIGENT, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, M. CADIOU, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, Mme GUILLEMOIS, M. ABDOU, M. LLAVORI, M. GBADOE, M. LE GARLANTEZEC, Mme POURRET, M. LUCAS, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (6) : Mme PFEIFFER, adjointe, M. LEBRUN, Mme MAIGNOT, M. KARFACH, Mme THO, Mme GARANDEAU, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (6) : Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. SIMON.

M. KARFACH a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme THO a donné procuration à Mme PRIGENT.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. SAUREL a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

oooooooooooooooo

### **2021.066 Décisions prises par Madame la Maire du 09 juin 2021 au 07 septembre 2021 – Prise d'acte**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame La Maire, en vertu de la délibération n°2020.078 du 28 septembre 2020, pour la période du 09 juin 2021 au 07 septembre 2021.

### **2021.067 Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur la gestion de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande concernant les exercices 2015 et suivants – Prise d'acte**

Le conseil municipal,

- Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne portant sur la gestion de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande des exercices 2015 et suivants ;
- Prend acte de ce rapport.

### **2021.068 Taxe foncière sur les propriétés bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à : 40 % de la base imposable ;
- Charge Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **2021.069 Décision modificative n°1 – Budget principal 2021 - Approbation**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, M. Lucas) :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget principal 2021.

### **2021.070 Décision modificative n°1 – Budget principal 2021 – Tableaux des Autorisations de Programme et des Crédits de paiement - Approbation**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement des opérations 903, 904, 909, 944 et 946 suite à l'approbation de la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville.

### **2021.071 Fonds de concours à Rennes Métropole – Voie digue – Modification**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les modifications de versement du fonds de concours alloués à Rennes Métropole dans le cadre de l'opération d'aménagement des espaces publics du secteur de la voie digue sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer tout acte se rapportant à cette délibération.

### **2021.072 Groupement de commandes « Terres de Sources » pour la passation de marchés publics de préservation des ressources en eau potable et de l'air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères – Convention constitutive – Adhésion de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Autorisation de signature**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande au groupement de commandes, dans lequel la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordonnateur, pour la passation de marchés préservation des ressources en eau potable et de l'air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention constitutive et tout acte s'y rapportant ;
- Autorise Madame la Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement ;
- Propose M. Philippe Cocheril, Adjoint à la transition énergétique et écologique, en tant que représentant qualifié de la commune, pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offre de ce groupement ;
- Inscrit les dépenses en découlant aux budgets 2022 et suivants.

### **2021.073 Tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Modifications**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte les modifications du tableau des emplois permanents suivantes :
  - Création de deux postes de gardien brigadier ;
  - Création d'un emploi d'adjoint technique à 16/35<sup>ème</sup> ;
  - Création d'un emploi de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe ;
  - Création d'un emploi d'adjoint administratif ;
  - Création d'un emploi d'adjoint technique,
  - Suppression d'un poste chef de service de police municipale ;
  - Suppression d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe ;
  - Suppression de trois postes d'agent de maîtrise
  - Suppression de deux postes d'adjoints administratifs principal 2<sup>ème</sup> classe ;
  - Suppression de trois postes d'adjoints techniques principal 1<sup>ère</sup> classe ;
  - Suppression de deux postes d'adjoints techniques ;
  - Suppression de deux postes d'ATSEM principale 2<sup>ème</sup> classe ;
  - Suppression de deux postes d'assistantes maternelles ;
- Dit que les dépenses nécessaires correspondants aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget principal 2021 de la Ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement ;
- Approuve en conséquence le tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande à compter du caractère exécutoire de la présente ;
- Précise que la précédente délibération n°2021.054 en date du 05 juillet 2021 fixant le tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande est abrogée à compter du caractère exécutoire de la présente.

### **2021.074 Emploi permanent pour le recrutement d'un(e) contractuel(le) sur un emploi permanent de catégorie A – Création**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Crée un emploi permanent à temps complet à compter du 1er octobre 2021 ;
- Indique que, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public de catégorie A filière administrative, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux dont la rémunération sera fixée dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de la ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement.

**2021.075 Emploi permanent pour le recrutement d'un(e) contractuel(le) sur un emploi permanent de catégorie A – Création**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Crée un emploi permanent à temps complet à compter du 1er octobre 2021 ;
- Indique que, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public de catégorie A filière sociale, sur le cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif dont la rémunération sera fixée dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de la ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement.

**2021.076 Office Jacquolandin des Sports – Commission infrastructures sportives – Désignations**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adopter le vote à main levée ;
- Désigne Monsieur Philippe COCHERIL, Adjoint à la transition énergétique et écologique, et Monsieur François CADIOU, Adjoint à la jeunesse et aux sports, comme représentants de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande au sein de la Commission « infrastructures sportives » instituée dans le cadre de la convention générale 2018-2021 conclue avec l'Office Jacquolandin des Sports.

**2021.077 Charte d'engagement relative au parcours de formation linguistique des apprenants sur le territoire de Rennes Métropole - Autorisation de signature**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la charte d'engagement relative au parcours de formation linguistique des apprenants sur le territoire de Rennes Métropole ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite charte et tout acte s'y rapportant.

**2021.078 Convention relative au projet éducatif territorial entre le Rectorat, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour l'année 2021-2022 – Autorisation de signature**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention relative au projet éducatif territorial entre le Rectorat, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention ;
- Dit que cette subvention sera imputée sur les crédits de la Direction Solidarité, Education, Enfance, Jeunesse, sur le gestionnaire « Projet Educatif Local », au compte 6574 du budget principal de la Ville.

**2021.079 Constitution d'une servitude de passage de canalisations au profit du concessionnaire ENEDIS – Autorisation de signature**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation électrique sur les parcelles AC 431, 433, 437, 438 situées rue des 25 Fusillés à Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention de servitude ou tout acte s'y rapportant.

**2021.080 Constitution d'une servitude de passage de canalisations au profit du concessionnaire GRDF – Autorisation de signature**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de servitude à intervenir avec GRDF pour l'implantation d'une canalisation de gaz sur les parcelles AL 28, 29, 31, 33, et 34 situées bd Eugène Pottier à Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention de servitude ou tout acte s'y rapportant.

**2021.081 Contrat de concession de service public pour la gestion et la programmation du Théâtre l'Aire Libre – Rapport d'activité 2019-2020 – Prise d'acte**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2019-2020 relatif au contrat de concession de service public conclu entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et le Centre de Production des Paroles Contemporaines (CCPC) pour la gestion et la programmation du Théâtre l'Aire Libre notifié le 3 août 2018.

**2021.082 Contrat de concession de service public pour la gestion et la programmation du Théâtre l'Aire Libre – Avenant n°1 – Autorisation de signature**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (trois abstentions, M. Lucas, M. Le Garlantezec, M. Llavori) :

- Approuve les termes de l'avenant 1 au contrat de concession de service public pour la gestion et la programmation du Théâtre l'Aire Libre ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ledit avenant.

**2021.083 Subvention exceptionnelle à l'association « Les Brûleurs De Planches » - Attribution**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 700 € à l'association « Les Brûleurs De Planches » ;
- Dit que la dépense sera imputée au budget principal de la Ville sur l'exercice 2021, en diminution de la provision aux associations.

**2021.084 Vœu sur la santé au travail des agents territoriaux dans le département d'Ille et Vilaine**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le vœu porté par le Centre de Gestion 35 sur la santé au travail des agents territoriaux, en soutenant les évolutions réglementaires suivantes :
  - o Pour les instances médicales :
    - un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme ;
    - une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques ;
    - une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales ;
    - pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins.
  - o Pour la médecine de prévention :
    - une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé ;
    - permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconverter ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité ;
    - une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché ;
    - rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

.....

Affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 4 octobre 2021.

Marie DUCAMIN

Maire de St-Jacques-de-la-Lande